

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 022-3961/18/BM

**■ Attribution d'une subvention destinée à financer les villages de la mobilité à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité 2018 sur le territoire métropolitain - Approbation d'une convention
MET 18/7379/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Créée en 2002 par la Commission européenne, la Semaine Européenne de la Mobilité vise à promouvoir les bonnes pratiques locales en matière de transport pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de développement durable qui figure parmi les grands objectifs de l'Union européenne. En 2017, plus de 2 500 collectivités européennes y ont pris part. En 2018, celle-ci se déroulera du 16 au 22 Septembre et aura pour thème la multimodalité, sous l'intitulé « Mix and Moove ».

En 2017 de nombreuses associations ancrées sur le territoire Métropolitain fédérées au sein d'un collectif qui a permis de donner plus de force et de cohérence aux actions, se sont mobilisées en partenariat avec des entreprises, des associations d'entreprises et des opérateurs de la mobilité, pour promouvoir à cette occasion la mobilité auprès du grand public et des salariés de zones d'activité.

Ce collectif, s'est formé autour de la Maison de l'emploi de Marseille, Mobilitéées (en charge de l'animation du PDIE de la zone des Paluds/Aubagne/Gémenos), Wimoov (en charge à La Ciotat de favoriser les déplacements afin de trouver un emploi), TMS (située en Pays Salonais en charge de faciliter la mobilité du public jeune et adulte en démarche d'insertion sociale et professionnelle et L'Association du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence Mobipôle/Automobile Club du Pays d'Aix, ainsi que la Cité des Entrepreneurs (en charge de favoriser les déplacements sur le secteur d'Euromed).

Cette première édition véritablement métropolitaine de la semaine européenne de la mobilité, qui a eu lieu sous forme d'un village de la mobilité itinérant, a bénéficié d'une reconnaissance au niveau européen, en étant sélectionnée comme exemple de bonne pratique (« best Mobility Action »).

**Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018**

En 2018, le calendrier (provisoire) d'itinérance des Villages de la Mobilité envisagé serait le suivant :

- Lundi 17 septembre Marseille
- Mardi 18 septembre Aubagne
- Mercredi 19 septembre La Ciotat
- Jeudi 20 septembre Aix-en-Provence
- Vendredi 21 septembre Salon-de-Provence

Les objectifs de sensibilisation et de présentation de l'offre de services de mobilité durable communs à tous se traduiront de façon similaire autour des stands suivants :

- Autorité organisatrice des transports
- Opérateurs de transport et mobilités alternatives
- Entreprises et associations d'entreprises
- Associations usagers et utilisateurs de mobilités collectives ou actives
- Acteurs de la prévention et sécurité routière
- Service public de l'emploi

La présence de certains acteurs comme Carreize, TER, Le Pilote, l'ADIE, le FASTT, Pôle emploi, la Mission Locale, l'Epide ou l'E2C sur l'ensemble des Villages viendront renforcer le lien entre les différents lieux.

Des animations récurrentes telles que des démonstrations et de tests de vélos (VAE, tandem, monocycle, scooter 100% électrique...), autour de la Sécurité Routière (parcours de simulation au moyen de lunettes Alcool, Drogue, Fatigue) et la sensibilisation aux risques routiers, des simulateurs de conduite, l'exposition de véhicules électriques, de projets novateurs, des jeux concours (des vélos devraient être mis en jeu, donnés par des enseignes comme Décathlon), des flashmob... donneront encore plus le sentiment d'unité.

Comme en 2017, un vélo électrique fixe compteur de kilomètres ainsi qu'un vélo à smoothies feront le tour des Villages.

En outre, afin de concourir aux Mobility Awards sous l'égide de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Maison de l'Emploi de Marseille propose de porter une « journée sans voiture » qui viendra s'ajouter aux villages, soit en fin de semaine -le 22 septembre, jour prévu au niveau européen- soit en ouverture de la semaine. Des échanges avec les collectivités seront menés afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

Dans le cadre de l'organisation des villages de la mobilité, afin de réaliser une communication globale et harmonisée, assurer la logistique et soutenir le travail de coordination nécessaire, la Maison de l'emploi de Marseille porte la demande de financement au nom des structures associées pour l'occasion.

Le budget nécessaire estimé à 45 000€ viendra compléter les efforts financiers déjà réalisés par chaque association sur son territoire et sera fléché exclusivement sur le volet global des villages.

Ce budget représente la condition sine qua non de réalisation de l'évènement.

Cette aide financière permettra notamment :

- D'assurer la communication générale de la semaine, pour l'ensemble des partenaires et de la Métropole, réalisée par des professionnels (création d'un logo d'identité forte, campagne médias, affichage, impressions, éléments de signalétique pour les 5 villages, supports vidéo et photographiques ...);
- De proposer une logistique commune complète (bâches, kakemonos, petit matériel, ...), leur transport sur chaque site;
- D'assurer la coordination de l'ensemble (comités de pilotage...), ainsi que la production du bilan global de l'opération.

Il est donc proposé par la présente délibération d'octroyer une subvention de 45 000€ à la Maison de l'Emploi de Marseille portant la demande de financement au nom des structures associées pour

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

l'occasion afin que la Métropole contribue à l'organisation de cette opération dont les caractéristiques contribuent à la promotion et la valorisation des mobilités de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants ;
- L'intérêt d'une organisation d'une manifestation cohérente et commune à l'échelle métropolitaine, à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité ;
- Qu'un collectif d'associations propose d'organiser cet événement sous la forme d'un village itinérant de la mobilité ;
- Qu'il est proposé par la présente délibération d'octroyer une subvention de 45 000 € à la Maison de l'Emploi de Marseille portant la demande de financement au nom des structures associées pour l'occasion afin que la Métropole contribue à l'organisation de cette opération ;

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 45 000 euros pour le compte de la maison de l'emploi de Marseille dédiée à l'organisation d'un village de la mobilité itinérante à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité 2018.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention ci-annexée.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits à la section fonctionnement du budget annexe transport 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS